

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
du Grand Est**

Avis n° 2024 - 178		
Commission territoriale Est du 3 décembre 2024 Présidence : Michèle Trémolières	Objet : Renouvellement du plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Montenach	Vote en conseil plénier : Favorable

Contexte

Classée en 1985, cette réserve naturelle volontaire a été classée en réserve naturelle nationale (RNN) de Montenach en 1994. La RNN se situe au cœur du Pays des Trois Frontières, à 25 km au nord-est de Thionville et à proximité de Sierck-les-Bains. Montenach occupe le centre d'un amphithéâtre naturel, formé de sept collines dont les adrets ensoleillés s'étagent entre 225 et 325 mètres d'altitude. Six d'entre elles, d'une superficie totale de 107 hectares sont sur le périmètre de la RNN, se trouvant en intégralité sur la commune de Montenach.

Une partie des collines de Montenach a été classée en RNN en raison :

- de la présence de pelouses calcaires, avec une grande variété d'orchidées, mais aussi diverses espèces végétales thermophiles à affinités méridionales,
- de la diversité de la faune et notamment de l'entomofaune résultant de la diversité des milieux naturels,
- de la nécessité de préserver les formations tufeuses localisées et leur cortège floristique,
- de l'implication forte des habitants pour la préservation et la gestion du site.

La gestion de la réserve a été confiée au CEN Lorraine depuis décembre 1994.

La réserve fait partie de l'un des sites classés au réseau européen Natura 2000 : ZSC « Pelouses et Rochers du pays de Sierck ».

Le plan de gestion 2024-2033 repose sur l'évaluation de la gestion précédente, ainsi que sur un travail de réflexion mené à l'aide du guide technique d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels (Cahier technique n°88 dit CT88).

Le plan de gestion 2024-2033 propose quatre objectifs à long terme :

- Assurer le fonctionnement du marais tenant compte du changement climatique.
- Restaurer un contexte pelousaire dans un état favorable.
- Œuvrer au maintien du bon fonctionnement hydrologique et biologique des cours d'eau.
- Garantir la dynamique forestière naturelle.

Les facteurs clé de réussite sont les suivants :

- Renforcer l'ancrage local.
- Soutenir la pérennité des actions sur la réserve.

Questions au CSRPN

En application de l'article R. 332-22 du code de l'environnement, il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le plan de gestion 2024-2033 de la réserve naturelle nationale de Montenach, et de vérifier, en particulier, si les objectifs fixés dans le nouveau plan de gestion sont en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la réserve.

Supports de réflexion

- Evaluation du précédent plan de gestion, CEN Lorraine, 163 pages.
- Plan de gestion 2024-2033, CEN Lorraine, 239 pages.
- Support de présentation en séance par Mariana MIRANDA, Rachel SELINGER-LOOTEN et Yann RIVIERE (CEN Lorraine).
- Analyse du rapporteur du CSRPN.

Analyse

Sur la partie « évaluation »

Le CSRPN note que si une évaluation du plan de gestion (PG) 2012-2019 a été produite, aucun commentaire ni complément n'a été fait sur la période 2020-2024 avant la présentation du nouveau plan de gestion 2024-2033. La justification en est que la rédaction du PG avec la nouvelle norme CT88 a pris plus de temps que prévu.

L'évaluation du PG 2012-2019 est pertinente, scientifiquement rigoureuse, bien analysée et justifiée. Elle montre que la plupart des objectifs ne sont pas atteints, ni pour la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêts européens, ni pour le maintien de la diversité des habitats, des espèces et de la qualité paysagère. Le CSRPN note toutefois que cela ne remet pas en cause le bon fonctionnement de la RNN. Ces manques portent essentiellement sur le maintien de la fonctionnalité des pelouses méso-thermophiles et ce depuis 2009. La non-réalisation de toutes les opérations de gestion prévues ne permet pas de savoir si elles étaient suffisantes pour atteindre les objectifs.

Le manque de moyens (62% de budget) expliquerait la non-réalisation des objectifs et opérations. Pourquoi ces moyens n'ont-ils pas été acquis ? Ont-ils été demandés ? Existeront-ils pour le prochain PG ? Ne faut-il pas dans ce contexte clairement prioriser les Objectifs à Long Terme (OLT) par rapport au financement ? Le CSRPN souligne que les contrats Natura 2000, les fonds verts et l'ouverture de l'AERM à des actions en faveur de la biodiversité devraient pouvoir être mobilisés.

Il est bien précisé qu'il sera nécessaire de revoir la déclinaison des enjeux en OLT et Objectifs Opérationnels de Gestion (OPG) dans le plan de gestion 2024-2033. Le CSRPN note que des enjeux, déclinés en OLT et OPG, sont retenus comme prioritaires alors que les opérations permettant d'atteindre ces objectifs ne sont mises qu'en priorité 2 ou 3.

Concernant la connaissance et l'état de conservation de certaines espèces dans la RNN :

Aucun élément d'analyse justifiant l'état de conservation défavorable pour le Damier de la succise et le Scirpe pauciflore n'a été fourni. De même pour l'Azuré du serpolet, à la question n'existe-t-il pas de cartographie des zones de Thym ou d'Origan ? la réponse est que cette cartographie n'existe pas, et pourtant pour les entomologistes, les sites de présence de l'Azuré sont bien répertoriés dans la RNN.

Des suivis de la Gagée et du Chêne pubescent, même si ce ne sont pas des espèces prioritaires pour la RNN, seraient utiles en tant qu'espèces indicatrices du changement climatique. Pour ce faire, ne pourrait-il pas y avoir un rapprochement avec les Universités/Agroparitech pour effectuer de tels suivis par des étudiants ? Faune et flore des cours d'eau ne sont pas jugés prioritaires à suivre au vu du temps de travail déjà effectué sur la RNN, mais dans ce cas, des inventaires et suivis universitaires (ou associatifs avec fédération de pêche par exemple) pourraient aussi être réalisés. Il serait également intéressant d'avoir une analyse fine de l'impact du pâturage sur les ligneux.

Sur le plan de gestion

Au début du document, il est fait état de la création d'un Conseil Scientifique pour la RNN. Qu'en est-il de ce projet ?

Le CSRPN note qu'il n'y a pas de station météo sur le site et qu'il n'est pas prévu d'en positionner au moins une à l'avenir, ce qui serait pourtant souhaitable dans la perspective d'analyse de l'impact du changement climatique sur les espèces et les milieux de la RNN. Les données météos fournies par la station de Metz-Frescaty, sont-elles pertinentes du fait de son éloignement de la RNN de Montenach ?

Le CSRPN regrette que dans le chapitre sur l'impact du changement climatique ne soit abordée que la question du marais et rien sur les fourrés et les pelouses. Le CSRPN aurait souhaité qu'une analyse poussée des effets du dérèglement climatique soit proposée : les espèces des fourrés vont-elles subir sécheresse et canicule et donc auront-elles moins d'impact sur les cortèges des pelouses qui nécessiteront alors une moindre gestion ? Ceux-ci seront-ils plus xérophiles comme au Koppenackberg ? Il est proposé page 104 d'appliquer le protocole du LIFE Natur'Adapt sur le site. La réflexion en cours à l'échelle des toutes les pelouses gérées par le CENL aurait nécessité de l'indiquer comme un objectif.

A souligner, la mise en évidence de l'impact négatif du pâturage sur les populations de Damier de la succise.

Dans le détail, quelques remarques sont fournies ci-dessous :

Page 67, la couleuvre à collier (couleuvre helvète) n'est pas *Natrix murales* mais *Natrix helvetica*.

Page 103, pour les espèces à rechercher, il serait nécessaire de s'intéresser aux écrevisses et surtout à la malacofaune dans les sources (PRA en cours).

Page 114, en paragraphe 5), l'absence de suivi rend difficile l'évaluation de la régression des cortèges d'insectes pelousaires.

Page 122, rien n'est précisé sur le « comment améliorer la connaissance du fonctionnement du marais » (OPG 1.6). Le suivi des habitats est bien noté en CS1 mais rien n'est dit sur la fonctionnalité. A cette remarque il a été répondu que la réflexion est à venir avec le monde scientifique. Il faudrait donc l'indiquer dans les propositions d'action.

La question de la canalisation qui traverse le marais et qui fait partie du réseau local d'eau potable, se pose depuis plus de 20 ans. Les travaux de contournement du marais constituent une priorité, avant que la canalisation ne se rompe et qu'alors les travaux pour sa réhabilitation viennent perturber fortement le marais. Une solution de financement est à rechercher avec la commune, les cofinanceurs potentiels et les partenaires techniques du projet.

Pour les actions agricoles OPG 2.4, pourquoi ne pas mettre en place des MAEc avec une réduction

de la fertilisation, voire une remise en herbe ? Cette mesure est reprise en MS2, mais les 3 jours proposés à sa mise en œuvre ne sont pas suffisants. S'il existe déjà un PAEc applicable, il faudrait le mettre en priorité 1.

Il est noté dans l'OPG 2.5, 2.7, une régression de l'embroussaillement. Il faudrait préciser quelle est son importance en surface, densité... et quel indicateur est utilisé pour son évaluation.

L'OLT4 sur la forêt, est-il prioritaire au vu des enjeux du site et du manque de moyens ? Sont-ils estimés en jour/homme ? Pourquoi caractériser des îlots de sénescence si un objectif de libre évolution générale (hors lisières) est proposé, sachant que la forêt couvre 40% de la surface de la RNN ?

Concernant les actions de Connaissances et de Suivi continu du patrimoine naturel (CS) :

CS8, pour réaliser une cartographie des embroussaillements, ne pourrait-on pas utiliser les campagnes LIDAR ?

CS 20, pourrait-il être mis en place un protocole POP Reptile de la Société Herpétologique de France ?

CS 29, attention, c'est un copier-coller de la partie gestion du marais.

CS 32, pour la « création d'un réseau de Réserves Naturelles Grand Est des pelouses calcaires », il faudrait inclure cette réflexion dans le cadre du LIFE Biodiv'Est « construire et animer un pôle de gestion » ; de même pour les opérations de Management et Soutien (MS) MS32 « Mutualisation des compétences des gestionnaires d'espaces naturels en Région » et MS34 « Organisation de journées d'échanges techniques avec les gestionnaires d'espaces naturels, les scientifiques de la conservation de la nature,... ».

Concernant le pâturage caprin (MS9), le CSRPN aurait aimé connaître la méthodologie du pâturage (densité UGB, période, site, quadrat...).

Le CSRPN s'interroge sur la nécessité du très grand nombre d'actions prévues en particulier sur la communication et l'inclusion des locaux, pour une meilleure gestion. Si l'objectif est de dynamiser les associations locales et susciter ainsi plus de gestion participative, ceci afin de répondre partiellement aux manques de moyens humains et financiers pour cette gestion, le CSRPN y est totalement favorable.

Dans les interventions proposées sur le Patrimoine naturel et au travers des fiches de gestion par site, sont citées des opérations de coupes et défrichages parfois en automne-hiver, parfois au printemps et en été. Si les coupes printanières peuvent être plus efficaces pour limiter les repousses de végétation, il serait important de préciser par quelles modes de gestion elles seront mises en œuvre et quels types de précaution seront pris pour ne pas impacter des espèces protégées (reptiles actifs au printemps dans les écotones...). A cette question, il est répondu en séance que ces travaux seront réalisés par débroussailleuse manuelle de manière très précise avec des gens formés et donc qu'il n'y aurait pas (ou peu) d'impact. Le CSRPN suggère d'inscrire ces précisions dans les fiches de gestion.

La gestion des lisières forestières voire leur régression ne peut-elle être envisagée avec le CNPF et l'ONF... ? Cette proposition a bien été faite aux « affouagistes », mais il y a eu très peu de retour. Cela est en partie dû à la difficulté d'accès aux boisements à couper.

Concernant les sites du Klausberg nord et Evendorferberg, il est proposé que, faute de moyens et

compte tenu de leur état actuel d'enrichissement, on pourrait en abandonner la gestion pour se focaliser sur la préservation des sites en meilleur état de conservation. Etant donné leur isolement par rapport aux autres pelouses, le CSRPN valide cette préconisation.

Avis du CSRPN

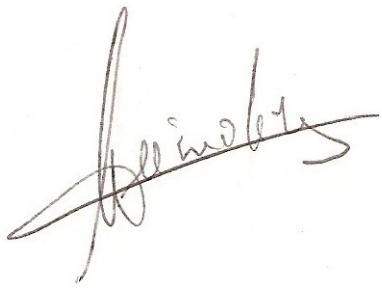
Favorable

Recommandations

- Prioriser les enjeux en se concentrant sur les pelouses encore fonctionnelles voire améliorables, notamment en abandonnant la gestion du nord du Klausberg et de l'Evendorferberg.
- Porter en priorité 2 les suivis des cours d'eau et les proposer en partenariat extérieur (universités, OFB...).
- Equiper la RNN de stations météos.
- Indiquer comme objectif d'établir un diagnostic de vulnérabilité (cf. Natur'Adapt).
- Dresser un inventaire de la malacofaune, en particulier sur le marais.
- Mettre en priorité 1 les actions agricoles OPG 2.4 (MAEc sur le bassin versant...).
- Porter en priorité 3 les actions sur la forêt, ne pas chercher à définir des îlots de sénescence mais laisser pour l'instant l'ensemble en libre évolution (hors lisières à gérer).

Fait le 14/02/2025

La présidente de la Commission Territoriale Est
Michèle TREMOLIERES



Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN


sel